

Bruxelles, le 14 septembre 2017
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2017/0224 (COD)**

12137/17
ADD 1

COMER 92
FDI 23
COMPET 601
IND 212
CODEC 1390

PROPOSITION

Origine:	Pour le Secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, Directeur
Date de réception:	13 septembre 2017
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2017) 487 final - ANNEXE 1
Objet:	ANNEXE à la PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union européenne

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2017) 487 final - ANNEXE 1.

p.j.: COM(2017) 487 final - ANNEXE 1



Bruxelles, le 13.9.2017
COM(2017) 487 final

ANNEX 1

ANNEXE

à la

**PROPOSITION DE RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU
CONSEIL**

**établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union
européenne**

{SWD(2017) 297 final}

ANNEXE

Liste des projets ou des programmes présentant un intérêt pour l'Union visés à l'article 3, paragraphe 3

- Programmes européens en matière de GNSS (Galileo et EGNOS):

Règlement (UE) n° 1285/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la mise en place et à l'exploitation des systèmes européens de radionavigation par satellite et abrogeant le règlement (CE) n° 876/2002 du Conseil et le règlement (CE) n° 683/2008 du Parlement européen et du Conseil.
- Copernicus:

Règlement (UE) n° 377/2014 du Parlement européen et du Conseil du 3 avril 2014 établissant le programme Copernicus, JO L 122 du 24.4.2014, p. 44.
- Horizon 2020:

Règlement (UE) n° 1291/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant établissement du programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020» (2014/2020) et abrogeant la décision n° 1982/2006/CE, y compris les mesures prévues par ce règlement en matière de technologies clés génériques comme l'intelligence artificielle, la robotique, les semi-conducteurs et la cybersécurité.
- Réseaux transeuropéens de transport (RTE-T):

Règlement (UE) n° 1315/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 sur les orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport et abrogeant la décision n° 661/2010/UE, JO L 348 du 20.12.2013, p. 1.
- Réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E):

Règlement (UE) n° 347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes, et abrogeant la décision n° 1364/2006/CE et modifiant les règlements (CE) n° 713/2009, (CE) n° 714/2009 et (CE) n° 715/2009, JO L 115 du 25.4.2013, p. 39.
- Réseaux transeuropéens de télécommunications:

Règlement (UE) n° 283/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens dans le domaine des infrastructures de télécommunications et abrogeant la décision n° 1336/97/CE.